

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Saône
COMMUNE DE PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2024

Nombre de membres afférent au conseil : 15
- en exercice : 15
- présents : 10

Date de convocation : 10/10/2024
Affichage le : 16/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr COMBEAU Patrick, Maire.

Étaient présents : COMBEAU P.- MOUGEOT R. – DAUPHIN P- ETEVENON G. — BOURGEOIS C. – TATU Y.- VOIRIN S.- JACQUOT P _ THILL A. _ ROSSI L

Absents :

Excusés : GUILLOCHON D- MAIROT N – BOUDOT JP – CLERC N – VIENNET E

GUILLOCHON David donne pouvoir à BOURGEOIS Christophe

CLERC Nathalie donne pouvoir à VOIRIN Stéphane

Secrétaire : Monsieur BOURGEOIS Christophe a été choisi comme secrétaire.

VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

A l'unanimité

Afin de pouvoir régler les factures Du SIED, il y a lieu de faire les virements suivants :

De l'article 2151 à l'article 204182 pour 61 000 €

De l'article 2151 à l'article 21538 pour 66 950 €

AUGMENTATION DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Dépenses Investissement : Article 21538 (041) : 6 670 €

Recette Investissement : Article 1328 (041) : 6 670 €

Dépense Investissement : Article 13258 (041) : 17 600 €

Recette Investissement : Article 21358 (041) : 17 600 €

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la visite d'un géomètre du cadastre sur notre commune dans des conditions non réglementaires, un courrier sera adressé à la direction du service de Lure. (Entrée dans les

propriétés sans autorisation en l'absence des propriétaires, propos déplacés et courrier d'affichage arrivé hors délai).

Il n'est pas sérieux d'agir ainsi auprès de nos concitoyens. La prévenance et la courtoisie sont essentielles.

- Rappel de la commémoration des 80 ans de la libération de la France en collaboration avec la commune d'Emagny. Des affiches grands formats seront mises en place sur le mur de l'église et une exposition sera à disposition des administrés en mairie.
- Préparation des animations pour cette fin d'année.
- Fleurissement des espaces verts : Pour éviter le stationnement anarchique au pied de l'église, un aménagement sera réalisé rapidement (copeaux de bois, pierres, fleurs de saison). Ce lieu servira également aux décorations de Noël.
Les espaces verts aménagés provisoirement rue du touillon seront repris, travaillés pour effectuer des plantations pérennes début 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick COMBEAU

